

L&G ②

■ *Les premiers objectifs sont : **segmenter** le corpus - c'est-à-dire le diviser en segments qui représentent chacun un seul morphème; et **classer** ces segments en morphèmes. Il n'existe malheureusement pas de procédure qui conduise automatiquement à une segmentation et à une classification correcte (sauf quand la sélection et la disposition des morphèmes opérées à des fins pédagogiques rendent le corpus complètement artificiel). Les mauvais départs sont presque inévitables. Certaines comparaisons qui paraissent les plus prometteuses peuvent ne conduire à rien d'utilisable. Il est parfois difficile de voir tout de suite quelles sont les oppositions les plus pertinentes. Très souvent les divers aspects du problème sont si interdépendants qu'il faut envisager plusieurs hypothèses avant de pouvoir en mettre une à l'épreuve. C'est pourquoi il est essentiel que le linguiste garde bien présent à l'esprit le caractère incertain de toutes ses conclusions jusqu'à ce qu'il ait pu faire converger plusieurs preuves pour étayer chacune d'elles et jusqu'à ce que les résultats acquis puissent s'intégrer tous ensemble dans un système.*

L'identification des morphèmes se fait presque entièrement à l'aide d'une technique fondamentale unique, qu'on peut varier et raffiner dans ses applications. Celle-ci consiste à comparer des paires ou des groupes d'énoncés qui présentent une opposition partielle à la fois dans l'expression et dans le contenu ; si l'opposition n'est pas partielle (autrement dit, s'il n'y a pas une identité manifeste à un endroit ou à un autre des énoncés) et si cette opposition n'existe pas à la fois dans l'expression et dans le contenu, la comparaison est sans intérêt. ■ ¹

¹ GLEASON, H-A, Introduction à la linguistique, (traduction de F.DUBOIS-CHARLIER), 1979, Librairie Larousse, Paris, pp. 56-57.

La pratique linguistique – parce que la critique qu'elle fait de la grammaire, théorie transcendant son objet, ne peut se justifier que dans la mesure où elle *se nie comme théorie et se présente comme technique immanente à son objet*: la langue – est simple.

Tellement simple que les résultats qu'elle obtient deviennent vite fabuleusement complexes et enchevêtrés, au point que la synthèse qu'effectue le linguiste est, certainement, le savoir qu'il acquiert des langues qu'il étudie ; ce savoir est largement épilinguistique. Reste, ensuite, à rédiger cette synthèse, c'est-à-dire - trouver la métalangue la plus transparente possible pour livrer les régularités et les structures de cette langue, - en montrer les limites et - en évaluer l' « écart de transcendance ».

En fait, tant qu'elle reste dans la critique de la grammaire, la linguistique désigne « ce qu'il ne fallait pas dire (ou écrire) », mais en passant à la rédaction, elle choisit comme formules celles qui couvrent le plus le corpus, mais, ce faisant, elle doit éliminer (et justifier ce qu'elle fait) ce qu'elle considère ne plus faire partie de la langue qu'elle étudie (ce qui l'amène à « dire » ce qu'est la langue), et, finalement, elle se doit de se dénoncer comme objet de critique en montrant (« écart de transcendance ») en quoi elle est tombée – éventuellement et nécessairement – dans les travers qu'elle dénonçait de la grammaire.

Il n'est pas certain, en effet, que nous sachions vraiment ce que nous disons quand nous parlons de **langue**, même si nous croyons pouvoir infailliblement reconnaître et distinguer ce type d'objet. La définition même de la |langue| la « sort » souvent de la ... linguistique :

– *En partic.* Ensemble des règles de la grammaire, des règles concernant le lexique d'un système linguistique donné. *Bien connaître sa langue. Je voudrais voir son figure, dit l'Anglais qui, par quelques fautes de langue, donnait parfois, sans le savoir, un tour assez plaisant à ses discours ordinairement graves* (SAND, Jeanne, 1844, p. 21).

– *LING.* Système abstrait de signes (par opposition au discours, à l'énoncé ou à la parole, qui en sont l'actualisation). *La langue est un système de pures valeurs que rien ne détermine en dehors de l'état momentanément de ses termes* (SAUSSURE, *Ling.*

gén., 1916, p. 116). *La conception de la langue comme système, conduit à l'affirmation que « dans la langue il n'y a que des différences » et que « la langue est une forme et non une substance » (F. de Saussure) (PERROT, Ling., 1953, p. 116) :*

9. L'étude du langage comporte donc deux parties : l'une, essentielle, a pour objet la **langue**, qui est sociale dans son essence et indépendante de l'individu (...); l'autre, secondaire, a pour objet la partie individuelle du langage, c'est-à-dire la parole (...). Sans doute, ces deux objets sont étroitement liés et se supposent l'un l'autre : la **langue** est nécessaire pour que la parole soit intelligible et produise tous ses effets; mais celle-ci est nécessaire pour que la **langue** s'établisse; historiquement, le fait de parole précède toujours.

SAUSSURE, *Ling. gén.*, 1916p. 37. ²

- Système de signes vocaux, éventuellement graphiques, propre à une communauté d'individus, qui l'utilisent pour s'exprimer et communiquer entre eux : La langue française, anglaise.
- Système abstrait sous-jacent à tout acte de parole : L'opposition langue/parole est un concept fondamental dans la théorie de F. de Saussure.
- Ensemble des règles concernant les diverses composantes d'un système linguistique : Défendre la langue.
- Manière de parler, de s'exprimer, considérée du point de vue des moyens d'expression à la disposition des locuteurs : Avoir une langue riche, pauvre.
- Système d'expression défini en fonction du groupe social ou professionnel qui l'utilise : La langue du barreau ; en fonction de la personne qui l'utilise : La langue de V. Hugo ; par la nature de la communication et le type de discours : Langue populaire, littéraire ; par l'époque où il est utilisé : La langue du Moyen Âge.
- ... ³

Absolument. La langue, la langue française. La langue fut portée sous Louis XIV au plus haut point de perfection dans tous les genres, non pas en employant des termes nouveaux inutiles, mais en se servant avec art de tous les mots nécessaires qui étaient en usage. [**VOLTAIRE**, *Précis du siècle de Louis XV*]

6 L'ensemble des règles qui régissent un idiome ; cet idiome considéré par rapport à sa correction. Pour la langue on verra dans peu nos règlements, Et nous y prétendons faire des remuements. [**MOLIERE**, *Les femmes savantes*]

7 L'ensemble des mots et des tournures dont un auteur fait surtout usage. La langue de Corneille, de Racine. Ce pamphlétaire [P. L. Courier], qui ne se gênait d'aucune vérité périlleuse à dire, hésitait sur un mot, sur

² « Trésor », CNRTL

³ Larousse

une virgule, se montrait timide à toute façon de parler qui n'était pas de la langue de ses auteurs. [A. Carrel, *Oeuvres, tome V, p. 211*]

Langue académique, celle qui se parle dans les discours d'apparat, et, en un autre sens, celle-là seule qui figure dans le Dictionnaire de l'Académie, qui a la sanction de ce corps littéraire. Penser traduire Hérodote dans notre langue académique, langue de cour, cérémonieuse, roide, apprêtée, pauvre d'ailleurs, mutilée par le bel usage, c'est étrangement s'abuser. [COURIER, *Hérodote, Préface du traducteur*]

8 Manière de parler, abstraction faite de l'idiome dont on se sert. Personne n'a mieux parlé que lui la langue du sentiment, la langue de l'amour. Songez que je vous parle une langue étrangère [celle de l'amour]. [RACINE, *Phèdre*]⁴

La segmentation d'un item isole – dans la successivité des productions phoniques ou graphiques – des éléments « qu'on pourra trouver ailleurs ». Le but est d'atteindre la plus petite partie, le plus petit élément possible : celui qui – dans un premier moment de l'analyse - « a une signification ». Le signe linguistique **S** est composé d'un signifiant **S^a** (forme de l'expression) selon Hjelmslev) et d'un signifié **S^é** (forme du contenu). Certains linguistes le nomme monème, d'autres morphèmes, etc. : on répartit, en fonction de la fréquence d'apparition dans un corpus, ces « monèmes » en lexèmes et grammatèmes.

■ *Du fait de ses possibilités d'occurrence dans un contexte donné, une unité linguistique entre dans deux types de rapports. Elle entre dans des rapports **paradigmatiques** avec toutes les unités qui, elles aussi, peuvent apparaître dans le même contexte (qu'elles soient en opposition ou en variation libre avec l'unité en question) ; et elle entre dans des rapports **syntagmatiques** avec toutes les unités du même niveau qui apparaissent à côté d'elle et qui constituent son contexte.* ■⁵

⁴ Littré+

⁵ LYONS, John, Linguistique générale. Introduction à la linguistique théorique, (Trad.franç. de F.Dubois-Charlier et D.Robinson, 1970), Larousse, Paris, Coll."Langue et langage".